

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64-407-1930 chargeant M.le Procureur de la République Ravailer de l'expédition des affaires courantes

n° 64-407-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 octobre 1930

Numéro JO
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro
31 octobre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1S44 rendue applicable à la colonie par décret du 1S juin 1884

Vule départ en Abyssinie de M. le Gouverneur : Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

At. 1. — M. Ravailer (Pierre), procureur de la republique, chef du service judiciaires, est chareé de l'expédition des affaires courantes et urgentes pendant l'absence du gouverneur. Art 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

chapon-baissac